

DE NOUVELLES COMPETENCES EN MATIERE BUDGETAIRE ET DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES UNIVERSITES AUTONOMES

- **Un budget global élaboré en association avec les composantes de l'université :**
 - Ce budget global inclura la gestion des emplois (*ce qui représente pour les 20 universités autonomes en 2009, près de 32000 emplois*) et la masse salariale, ce qui multipliera par 2,5 fois, voire 3 les budgets de ces universités.

- **De véritables responsabilités en matière de gestion des ressources humaines :**
 - la maîtrise pleine de l'évolution de leur potentiel d'enseignants et de chercheurs : afin de gérer leurs effectifs, les présidents pourront prendre des actes de gestion et des décisions (*titularisation, détachement, mise à disposition, la délégation, l'avancement*) touchant l'ensemble des personnels ;
 - la possibilité de moduler les obligations de service de chaque enseignant-chercheur (*enseignement, recherche, tâches administratives...*);
 - la compétence en matière d'attribution des primes aux personnels et de création d'intéressement pour améliorer la rémunération des agents les plus méritants ;
 - la possibilité de recruter des contractuels, sur contrat à durée déterminée ou indéterminée pour :
 - assurer des fonctions d'enseignement, de recherche ou d'enseignement et de recherche
 - occuper des fonctions techniques ou administratives correspondant à des emplois de catégorie A.